

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 14907  
Numéro SIREN : 884 613 928  
Nom ou dénomination : 2050.do

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt 89960

**2050.do**  
Société par actions simplifiée  
au capital social de 290 000 euros  
Siège social : 10bis Boulevard de la Bastille, à Paris (75012)  
RCS Paris : 884 613 928

**PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIÉS**  
**ACTE UNANIME SOUS SEING PRIVÉ**  
**EN DATE DU** ~~03-06-22~~ **2022** ~~1:27~~ AM PDT

Le ~~03-06-22~~ 03-06-22 | ~~1:27~~ AM PDT  
2022,

**LES SOUSSIGNÉS :**

- **2050.stewards**, fonds de pérennité domicilié 10bis boulevard de la Bastille – 75012 Paris, représenté aux fins des présentes par la présidente du Conseil d'Administration, Mme Marie EKELAND dûment habilitée à cet effet, titulaire de 289 998 actions de la société 2050.do,
- **Madame Marie EKELAND**, demeurant 269, avenue Daumesnil, à Paris (75012), titulaire d'une action de la société 2050.do,
- **Monsieur Olivier MATHIOT**, demeurant 5, rue des Flots Bleus, à Marseille (33007), titulaire d'une action de la société 2050.do,

seuls associés de la société 2050.do, société par actions simplifiée au capital de 290 000 euros, divisé en 290 000 actions d'un euro chacune, dont le siège social est situé 10bis Boulevard de la Bastille, à Paris (75012), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 884 613 928 (la "**Société**"), détenant l'intégralité des droits de vote et des actions composant le capital de la Société (les "**Associés**"), ont pris les décisions suivantes, par voie de signature d'un acte unanime sous seing privé :

1. Fixation de de la rémunération du Président de la Société
2. Nomination de M. Guillaume BREGERAS en qualité de Directeur Général en remplacement de Mme Anne-Lise BANCE
3. Pouvoirs pour formalités légales

Madame Marie EKELAND a présidé la consultation, conformément aux statuts de la Société, en sa qualité de président de la Société (le "**Président**").

Le Président a mis à la disposition des Associés les documents suivants qui ont été soumis à leur vote :

- le rapport du Président aux Associés
- le projet de texte des résolutions

Le Président indique que le Commissaire aux comptes a été averti de cette consultation.

Le Président a rappelé aux Associés que, compte tenu des délais de réalisation des opérations visées ci-après, il a choisi d'utiliser la faculté prévue par les statuts de la Société de la consulter par voie de signature d'un acte unanime sous seing privé.

Les Associés, chacun pour ce qui le concerne, lui ont donné acte de ces déclarations et ont reconnu, en outre, la régularité de la convocation.

**CECI ÉTANT RAPPELÉ, LES ASSOCIÉS ONT PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :**

**PREMIÈRE DECISION**

*Fixation de de la rémunération du Président de la Société*

La collectivité des Associés, statuant dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

**décide** de fixer la rémunération fixe brute annuelle de Président de la Société à cent cinquante-six mille (156 000) euros, payée mensuellement en douze versements égaux,

**décide** que cette rémunération sera due en totalité pour les mois d'avril et mai 2022 et pour les mois suivants.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les Associés de la Société.***

**DEUXIEME DECISION**

*Nomination de M. Guillaume BREGERAS en qualité de Directeur Général en remplacement de Mme Anne-Lise BANCE*

La collectivité des Associés, statuant dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

après avoir pris acte de la démission de Mme Anne-Lise Bance de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet à compter du 15 avril 2022,

**décide** de nommer en remplacement pour le reste de la durée de son mandat M. Guillaume BREGERAS, avec effet à compter du 16 avril 2022.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les Associés de la Société.***

**TROISIEME DECISION**

*Pouvoirs pour formalités légales*

La collectivité des Associés, statuant dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi et, notamment, les formalités de publicité.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les Associés de la Société.***

\* \* \*

A Paris, le \_\_\_\_ 2022.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par voie électronique via le procédé DocuSign par le Président et les Associés de la Société.

SIGNATURE SUR LA PAGE SUIVANTE

DocuSigned by:

*Marie Ekeland*

CAC07A097DCD403...

Madame Marie EKELAND  
**Président**

DocuSigned by:

*Marie Ekeland*

CAC07A097DCD403...

2050.stewards  
Par Madame Marie EKELAND  
**Associé**

DocuSigned by:

*Marie Ekeland*

CAC07A097DCD403...

Madame Marie EKELAND  
**Associée**

DocuSigned by:

*Olivier Mathiot*

6F1A3BEF781341B...

Monsieur Olivier Mathiot  
**Associé**